

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE DE RENENS
AU CONSEIL COMMUNAL

Renens, le 9 janvier 2009

Association Impulsion

1. Descriptif de l'institution

Installé à Renens au chemin des Novalles, Impulsion fait partie de l'Association du Relais, basée administrativement à Morges, qui développe depuis plus de 30 ans des prestations comprenant l'accompagnement à l'insertion par le logement, le soin, la formation et le travail.

Depuis plus de 10 ans, Impulsion a développé à Renens des prestations et un savoir-faire dont la qualité est largement reconnue au sein du réseau des partenaires sociaux de la commune et de la région.

Dans le cadre de sa pratique professionnelle, elle s'attache plus spécifiquement à offrir aux personnes en rupture sociale et économique un encadrement favorisant la reconstruction de l'estime de soi et la réintégration sociale, par le biais de la pratique active à un projet créatif et réparateur.

1.1 Mesures proposées par Impulsion

Dans le cadre des mesures d'insertion prévues par la loi cantonale sur l'aide sociale (LASV), Impulsion propose deux axes d'actions, psychosociale et socioprofessionnelle, auprès des bénéficiaires du RI.

Le premier est de type "lien social" et vise, par le biais d'ateliers de photographie argentique et d'expression picturale, le développement de la socialisation et de l'autonomisation des individus fragilisés par des problèmes de toxicodépendance, de dépression ou encore souffrant d'une pathologie psychiatrique (Atelier "Reflets" et atelier d'expression créatrice).

Le second axe, de type "socioprofessionnel", offre à des jeunes adultes entre 18 et 25 ans rencontrant des problèmes de motivation, des états dépressifs ou liés à un développement psychoaffectif déficient, de s'inscrire dans un processus de formation ayant pour objectif principal l'acquisition et le renforcement de compétences sociales et techniques (mesure ACCORD).

Cette prestation fait alterner cours de techniques de recherche de formation, acquisition de connaissances dans le domaine de la communication visuelle et stages en entreprise.

Le but est que chacun puisse trouver une réponse en termes de formation en apprentissage ou dans une école professionnelle, comme le demandent les autorités politiques vaudoises.

Ces mesures font partie du catalogue des mesures d'insertion en faveur des bénéficiaires du RI dont le financement incombe au canton et aux CSR en application de la LASV.

Contrairement à la mesure ACCORD, qui est une mesure conventionnée entièrement financée par le SPAS à raison de 10 places par année, l'atelier d'expression créatrice et l'atelier "Reflets" étaient jusqu'au 31 décembre 2008 des mesures standards (par opposition aux mesures individuelles définies de cas en cas et négociées en interne) dont le contenu, la durée et le prix sont définis par le SPAS mais dont le financement émergeait au budget du CSR.

En pratique, cela signifie que la participation à l'une des mesures d'insertion sociale proposées par Impulsion au travers de ses ateliers de photographie et d'expression picturale dépendait du budget à disposition du CSR et du nombre de mesures attribuées aux différents assistants sociaux.

La nécessité de répartir les offres de formation entre tous les bénéficiaires RI, ainsi que la spécificité des mesures proposées par Impulsion, expliquent en partie que seul un bénéficiaires RI du CSR de Renens ait participé à une mesure Impulsion en 2008.

Depuis le 1er janvier 2009, l'atelier "Reflets" fait partie du catalogue des mesures entièrement prises en charge par le SPAS. Cette reconnaissance répond manifestement à un besoin puisque le nombre d'inscription enregistré par Impulsion pour le premier trimestre 2009 excède le nombre de places disponibles.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des mesures proposées dans le cadre des prestations prévues par la loi cantonale sur l'aide sociale vaudoise relèvent de la responsabilité du canton, qui doit également en assurer la charge financière.

2. Proposition d'une mesure spécifique complémentaire aux structures existantes (Atelier "VALORE")

2.1 Introduction

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité est d'avis que l'octroi d'une aide communale à Impulsion doit être défini selon deux critères.

D'une part, la Municipalité considère qu'il n'appartient pas à la commune de prendre à sa charge des prestations qui incombent légalement au canton.

D'autre part, et compte tenu de la compétence développée par Impulsion dans la prise en charge et l'accompagnement d'individus en rupture sociale vers une reconstruction et une revalorisation de leur identité, la Municipalité estime que l'octroi d'une aide complémentaire de la commune devrait être destinée à ce type de mesures spécifiques, qui ne sont pas ou peu prises en charge par les programmes de réinsertion "traditionnels".

2.2 Descriptif de la mesure

A la demande de la Municipalité, Impulsion a ainsi élaboré une proposition de mesure spécifique, baptisées "VALORE", qui répond à ces critères.

Cette mesure se distingue des mesures admises dans le cadre de la LASV en ce sens qu'elle est centrée sur la valorisation des ressources et la réalisation d'un projet personnel comme moyen de découverte et d'expérience.

Elle a pour but, au travers de divers ateliers communautaires, de permettre aux participants de créer et de renforcer des liens sociaux, de valoriser leurs ressources et leurs compétences et de développer leur autonomie.

2.3 Public-cible et définition du besoin

Cet atelier s'adresse aux personnes domiciliées à Renens qui se trouvent en situation de rupture et d'isolement et qui n'ont pas accès aux aides individuelles proposées par les services sociaux (personnes en situation problématique temporaire ou durable non dépendantes d'un service social, femmes isolées ou vulnérables, personnes au bénéfice d'une décision AI mais sans mesure de réinsertion, personnes en attente d'une décision AI ne pouvant pas bénéficier d'une mesure d'insertion sociale, personnes migrantes en difficulté d'intégration sociale).

En effet, faute de disposer d'un financement spécifique, l'association ne peut proposer à ces personnes qu'un suivi ponctuel, d'une durée limitée. En 2008, elle a ainsi mis en place un début de suivi pour 6 personnes en attente d'une rente AI ou d'une décision RI.

L'instauration d'une mesure spécifique destinée aux Renonais permettrait de pérenniser certaines de ces situations. Les collaborateurs d'Impulsion seront également à même d'identifier les situations qui pourraient bénéficier de cette mesure grâce à leur connaissance du terrain, et d'offrir aux personnes concernées un suivi durable.

Afin de répondre aux besoins identifiés sur le terrain, une collaboration étroite est également prévue avec les partenaires du réseau social que sont le Centre Médico-Social (CMS) de Renens, le Centre Social Régional (CSR) de l'Ouest lausannois, les structures du collectif "dispositif seuil bas" (DSB), des médecins renonais membres de l'AVMCT ou encore l'association Femmes solidaires sans frontières. Des possibilités de collaboration avec l'EFRE et l'association Arc-en-ciel sont également en discussion.

En fonction des situations connues en 2008, des partenaires comme le CMS, Arc-en-Ciel et Femmes solidaires sans frontières ont estimé qu'environ 2 à 4 personnes pourraient bénéficier de cette mesure en 2009.

En comptant les mesures de suivi déjà initiées partiellement en 2008, Impulsion propose d'ouvrir l'atelier "VALORE" à environ 4 à 8 personnes par année, par le biais d'un cours de 10 semaines renouvelable au maximum 1 fois, soit un coût effectif global de Fr 12'000.-- par année (2 X 4 sessions).

3. Proposition de décision

La mise en place de la mesure Valore permet d'apporter une aide spécifique à une catégorie de la population fragilisée et sans accès aux mesures d'insertion proposées et financées par le canton. En ce sens, elle répond à un besoin de la commune, et garantit à Impulsion la poursuite des mesures d'accompagnement ponctuelles partiellement initiées en 2008.

Il est donc proposé de soutenir Impulsion par une subvention de Fr. 12'000.— inscrite au budget 2009 sous le compte no 7600.3655.04, qui permettra d'offrir aux personnes concernées et domiciliées sur Renens, huit places d'accueil (2 X 4 sessions) dans un atelier de valorisation de l'estime de soi et de renforcement de l'autonomie.

Enfin, lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2008, la postulante, Madame la conseillère communale Nicole Haas Torriani, a considéré que réponse avait été donnée à son postulat par le biais de l'inscription au budget d'une somme destinée à Impulsion, dès lors, ce rapport ne sera pas transmis au Conseil communal.